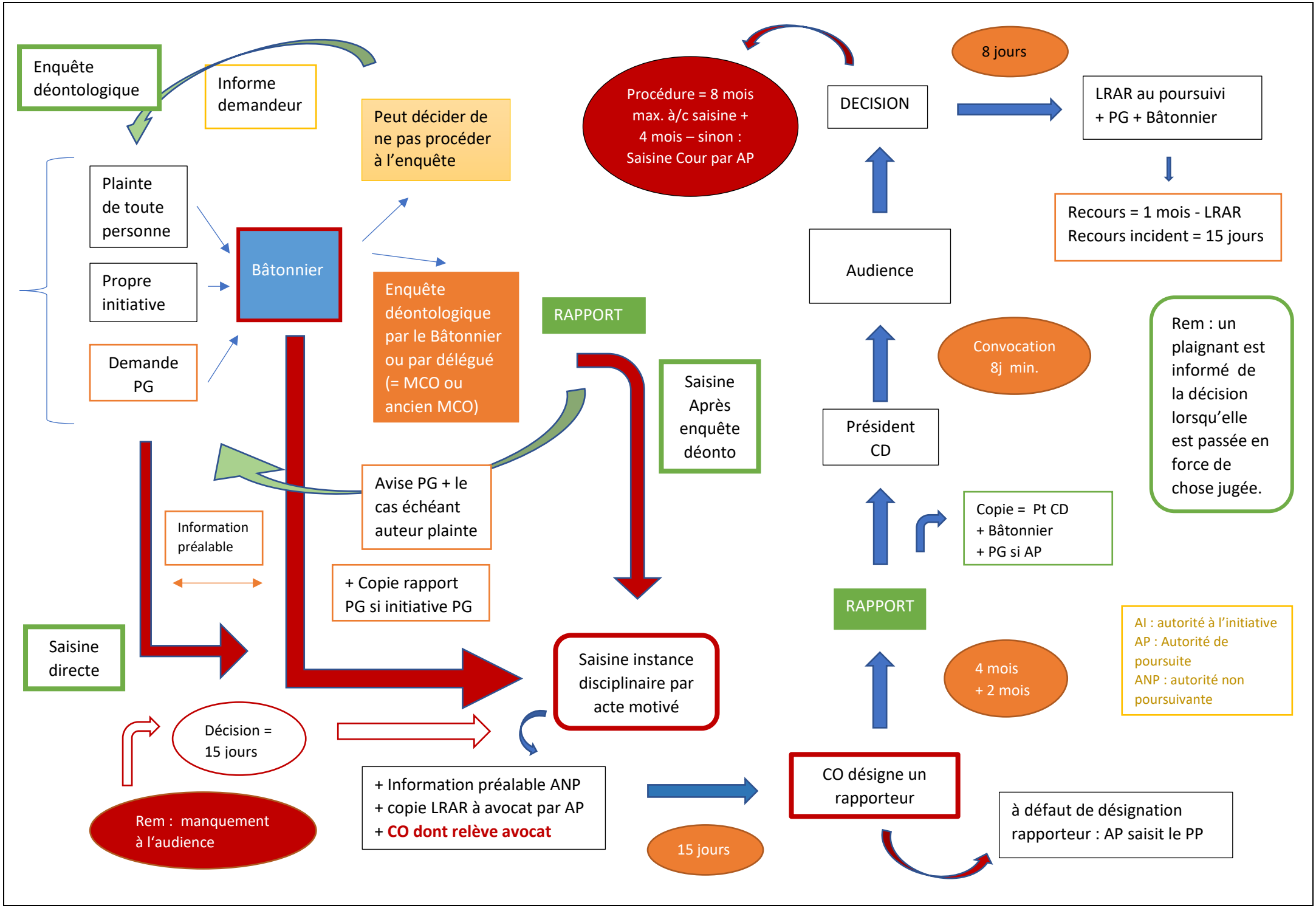
Enquête déontologique
Informe demandeur
Peut décider de ne pas procéder à l'enquête
Plainte de toute personne
Propre initiative
Demande PG
Bâtonnier
Enquête déontologique par le Bâtonnier ou par délégué (= MCO ou ancien MCO)
RAPPORT
Saisine Après enquête déonto
Avise PG + le cas échéant auteur plainte
Information préalable
+ Copie rapport PG si initiative PG
Saisine directe
Saisine instance disciplinaire par acte motivé
Décision = 15 jours
Rem : manquement à l'audience
+ Information préalable ANP
+ copie LRAR à avocat par AP
+ CO dont relève avocat
15 jours
CO désigne un rapporteur
à défaut de désignation rapporteur : AP saisit le PP
RAPPORT
4 mois + 2 mois
Copie = Pt CD + Bâtonnier + PG si AP
Président CD
Convocation 8j min.
Audience
DECISION
Procédure = 8 mois max. à/c saisine + 4 mois – sinon : Saisine Cour par AP
8 jours
LRAR au poursuivi + PG + Bâtonnier
Recours = 1 mois - LRAR
Recours incident = 15 jours
Rem : un plaignant est informé de la décision lorsqu'elle est passée en force de chose jugée.
AI : autorité à l'initiative
AP : Autorité de poursuite
ANP : autorité non poursuivante